

INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

30 Avril 2019



Préconisations rédigées à partir du BSV du 30 avril 2019 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Phénologie : une semaine de retard environ par rapport à 2017 et 2018

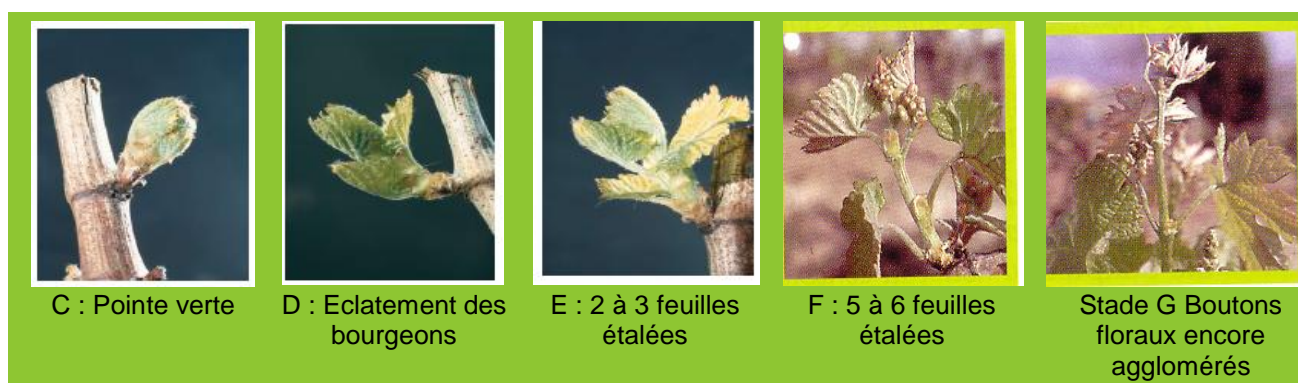
Mildiou : foyer primaire à rechercher

Oïdium : cas des parcelles sensibles précoces.

Vers de la grappe : dates prévisionnelles pour les rares parcelles attaquées en 2018

Flavescence dorée : consultation publique du projet d'arrêté de lutte 2019

POINT CLIMATIQUE (CIRAME) ET PHENOLOGIQUE



Observations 29 et 30 avril	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	E à G, avec 5/7 feuilles étalées majoritaire	C à F, avec 3/4 feuilles étalées majoritaire

La pluviométrie du mois d'avril est comprise entre 0.7 (Arles) et 1.4 (Puyloubier) fois la pluviométrie normale.

La somme des températures au seuil de 10°C du 1/03 au 28/04 est inférieure à celle de 2017 et 2018. Conséquence : les stades observés cette semaine présente toujours un retard d'une semaine sur 2017, mais aussi désormais sur 2018.

De la grêle a localement accompagné la pluie du 26 avril, sans dégâts notables.

Remarques : Laisser l'herbe dans les rangs de traitement ! Pensez à préserver le passage du tracteur, notamment dans les parcelles à faible portance. Il est fortement conseillé de ne pas travailler tous les rangs et de garder les rangs de traitement enherbés et broyés. **Les tournières doivent toujours être enherbées.**

⚠ Rappel : l'arrêté du 12/09/2006 interdit de traiter par vent supérieur à 19 km/h !

LE BIOCONTROLE (GUIDE 2018 P : 9)

La définition du biocontrôle est inscrite dans la Loi d'Avenir Agricole (2014) comme « des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures ». L'utilisation des produits de biocontrôle dans le cadre du

raisonnement d'une protection procure des avantages, comme mieux préserver la faune auxiliaire.

Cependant, ils ne permettent pas de résoudre l'ensemble des problèmes sanitaires rencontrés au vignoble. Ce sont des outils qui s'intègrent dans une stratégie globale de réduction des intrants phytosanitaires. Vous trouverez une liste de produits de biocontrôle relatifs à la vigne en suivant les liens suivants : <http://www.ecophytopic.fr/> et <http://www.vignevin.com/>

MILDIOU (supplément guide des vignobles 2018/2019 p 14 à 18 + tableau)

OBSERVATIONS

Aucun foyer primaire n'a été observé à ce jour suite aux pluies du 2/3, 5 au 7 et 10/11 avril.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse significative de 2.5 à 5 points.

Tableau récapitulatif des pluies du 16 au 26 avril (CIRAME) :

	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Le Puy Ste Réparate	Puylobrier	Cassis
16-avr	0,2	-	-	0,2	0,4	-	-	0,5	1,0	-
20-avr	0,2	-	-	-						
21-avr	0,2	-	-	0,2						
22-avr	10,6	8,5	7,0	4,2	2,2	5,4	0,6	-	-	-
23-avr	1,8	8,0	4,5	7,4	6,4	4,2	7,0	2,0	3,5	5,0
24-avr	-	-	-	1,4	2,8	-	-	12,5	2,5	6,0
25-avr	6,4	8,5	8,5	10,8	8,6	7,6	4,2	16,0	9,5	6,5
26-avr	0,2	0,5	-	0,4	0,6	-	0,2	0,5	4,0	-

Les très faibles pluies localisées du 16, 20, 21 et 26 avril ont été insuffisantes pour provoquer des contaminations primaires.

Les pluies du 22/23 avril et 24/25 avril ont pu provoquer des contaminations primaires. Les foyers primaires issus de ces contaminations sont à rechercher à partir du 8 mai, et s'échelonneront jusqu'à mi mai.

Les pluies du 25 avril sont intervenues sur des parcelles où des foyers primaires pouvaient potentiellement être présents suite aux pluies du 10/11 avril, mais non découverts à ce jour. Cela concerne essentiellement les secteurs les plus précoces (exemple : Cassis).

Remarque : Les foyers primaires sont difficilement décelables, ils sont observables en général sur les feuilles présentes au sol au moment des pluies (sous la forme de semis de pépin, pampres ou sagattes) et plus rarement directement sur les coursons. Nous informons de leur découverte.

Ces taches peuvent être confondues avec d'autres décolorations liées à des phytotoxicités (herbicides), des taches d'oïdium, des piqûres de thrips, des dégâts d'escargots... Pour avoir confirmation que la tache est bien due au mildiou, mettre la feuille suspecte dans un sac plastique fermé avec un coton humide, à température ambiante. Si des fructifications blanches apparaissent en dessous de la feuille en 24H maximum: il s'agit bien du mildiou.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : Pas de traitement anti-mildiou avant la découverte de foyers primaires en zone tardive et pour les parcelles précoces peu sensibles au mildiou

Pour les parcelles précoces et les parcelles sensibles (présence de mildiou chaque année) difficiles d'accès après une pluie, et les exploitations n'ayant pas une capacité d'intervention rapide, une intervention préventive pourra être réalisée si des pluies importantes sont annoncées à partir du 8 mai.

Exemples de spécialités utilisables : Privilégier les spécialités pénétrantes (exemple Amaline Flo, zoxamide + cuivre 2.8l/ha) ou systémiques (exemple Sillage, fosétyl + métirame, 4 kg/ha, ou association Redeli, 2.5l/ha + cuivre)



Viticulture biologique : dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles sensibles; 300 à 600g/ha pour les parcelles moyennement sensibles. Exemple : Champ Flo Ampli homologué à 2l/ha pour 720g/ha de cuivre (soit 1.67l/ha de produit commercial pour 600g/ha de cuivre métal).

PROPHYLAXIE

- L'épamprage des rameaux au sol est un bon moyen pour limiter et observer la sortie de foyers primaires après une pluie.
- Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limitez au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,

OIDIUM (Guide 2018/2019 p 20 à 22 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS

Des drapeaux sont observés sur des parcelles de Carignan habituellement touchées. Les tous premiers repiquages sont notés sur feuilles en secteur précoce dans des parcelles sensibles.


STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)



Comment compter les feuilles étalées d'un rameau ? Compter toutes les feuilles du rameau principal d'une taille supérieure à une pièce de 1 euros, de la base à l'apex.

Cas des parcelles à drapeaux ou parcelles dites « sensibles » : se référer aux observations que vous avez pu faire en 2018 dans la parcelle. Plusieurs stratégies sont alors possibles (cf. tableau ci dessous).

Pour ces premiers traitements, privilégier :

- Les IDM ex IBS (exemple fenbuconazole : Karamat Pro à 1.5l/ha – AMM Black rot),
-  Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique

Cas des parcelles à drapeaux et des cépages sensibles :

Parcelles à drapeaux Moins d'un drapeau /cep en 2018 ↓	Parcelles à drapeaux Plus d'un drapeau /cep en 2018 ↓	Cépages sensibles avec des attaques importantes en 2018 ↓
1 traitement	2 traitements	1 traitement
Stade 5-6 feuilles étalées	<ul style="list-style-type: none"> • Stade 2 à 4 feuilles étalées • Renouvellement 8 jours après 	Stade 5-6 feuilles étalées

Remarque : Le stade de traitement 5-6 feuilles étalées correspond à un stade où les pousses les plus tardives sont au moins au stade 2/3 feuilles étalées (réceptives aux traitements).

MESURES ALTERNATIVES

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'alternatives suffisamment efficaces aux produits classiques. Certains produits alternatifs peuvent être envisagés à des périodes bien précises et en complément de produits classiques.

BLACK ROT (Guide 2018/2019 p 22 à 24 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS

Cette maladie a été très rarement observée depuis 2016. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2/3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C.

A ce jour, aucun symptôme n'a été observé suite à la période pluvieuse du 10/11 avril.

STRATEGIE :

Les pluies du 22 au 25 avril ont pu provoquer localement de nouvelles contaminations dont les symptômes seront visibles à partir du 15 mai.

Dans les parcelles et les secteurs où la maladie a été absente ou bien contrôlée ces dernières années, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Choix des matières actives, en cas de traitement oïdium ou mildiou :

En cas de début de la lutte oïdium, réaliser une protection mixte black-rot /oïdium avec un IDM de groupe I. Exemple : Ecrin Pro (Fenbuconazole) à la dose de 1.5l/ha.

Ou dans le cas d'un traitement anti mildiou, un produit à base de métirame (exemple Polyram DF, 2 kg/ha) Attention : 3 utilisations maximum par an pour ce produit lessivable et 14 jours entre 2 applications.



Viticulture biologique : actuellement aucune spécialité commerciale ne bénéficie d'une Autorisation de Mise en Marché contre le Black rot. L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

VERS DE LA GRAPPE (Guide 2018/2019 p 25 + tableau supplément 2019)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol se termine en zone précoce et se poursuit en zone tardive. Des pontes sont observées en zone tardive et médiane depuis la semaine dernière.

STRATEGIE DE PROTECTION (PAS D'ALTERNATIVE)

Pour les parcelles où la présence en 3^{ème} génération en 2018 de vers de la grappe était significative, il est possible d'intervenir en 1^{ère} génération. Ces parcelles étaient localisées ponctuellement sur les communes de Mas Thibert, Tarascon, Eyguières et Port de Bouc. Un saumurage (Guide 2018/2019 P.27) permettra de valider ou non la décision d'intervenir.

Les périodes prévisionnelles d'intervention pour ces parcelles sont :

- en zone très précoce : du 9 au 14 mai,
- en zone précoce : du 13 au 17 mai,
- en zone tardive : du 16 au 20 mai (à confirmer dans le prochain bulletin).

Remarque : pour certaines parcelles, les niveaux de piégeages sont élevés pour cette 1^{ère} génération. Bien que la relation entre le nombre de papillons et de chenilles ne soit pas établie, il est possible que les bilans glomérules de 1^{ère} génération indiquent la nécessité d'une intervention en 2^{ème} génération.

Exemples de spécialités utilisables : Décis Protech à 0.83l/ha (deltamethrine)



Viticulture biologique : l'emploi de *Bacillus Thuringiensis Kurstaki* ou *Azawai* (exemple : *Bacillus Thuringiensis Aizawai*, Xentari à 1kg/ha) et de Spinosad (exemple : Success 4 à 0.1l/ha) est autorisé, avec comme efficacité en 1^{ère} génération : - irrégulière pour *Bacillus thuringiensis* et - équivalente à celle d'un neurotoxique pour Spinosad.

FLAVESCENCE DOREE

Le projet d'arrêté préfectoral régional de lutte contre la flavescence dorée de la vigne pour la campagne 2019 est actuellement en consultation publique sur le site internet de la DRAAF au lien suivant : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Le délai de retour des observations est fixé au 17 mai.

Votre prochain bulletin : le 9 mai si l'actualité le nécessite ou le 15 mai 2019

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »